



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le



ID : 083-200046795-20200121-DELIB_03_2020-AU

RAPPORT D'ACTIVITES 2019



Table des matières

Les agents	3
Eléments budgétaires.....	3
Les missions	4
Modification des statuts du syndicat mixte.....	4
Élaboration du SAGE	4
Relecture juridique des documents du SAGE.....	5
Adoption des documents de SAGE après relecture juridique par la CLE le 26 avril 2019.....	5
Consultations du projet de SAGE de mai à septembre 2019 par 33 partenaires publics.	5
Avis favorable du Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse du 13 juin 2019.....	5
Élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau	5
Mise en œuvre du PAPI d'intention.....	5
Elaboration du PAPI complet	8
Travaux d'entretien et de renaturation	8
Réseau de suivi des cours d'eau	9
Liste des délibérations prises en 2019	12

Les agents

Le syndicat mixte est composé de 4 agents :

- Mme Châu Chrétien – Ton, Directrice du syndicat et animatrice du SAGE, en charge du suivi administratif et financier, du pilotage stratégique (SAGE, PAPI, GEMAPI) et de la concertation, arrivée en février 2014.
- Mme Emilie Dehesdin, chargée de mission rivière en charge du suivi opérationnel (travaux d'entretien, réseaux de mesures et qualité) et en appui sur le PAPI d'intention), arrivée en septembre 2015.
- M. Vincent Germano, chargé de mission inondation, en charge du suivi des actions du PAPI du BV du Gapeau, arrivé depuis mars 2017.
- Madame Aurore Régent, assistante administrative en charge du secrétariat, du suivi financier, des marchés publics.
- Le traitement de la paie et la gestion des carrières a été confié au service des ressources humaines de la Mairie de Pierrefeu-du-Var en 2019.
- Le syndicat mixte est appuyé par M. Eric Meynard, DGS de la Mairie de Pierrefeu-du-Var en tant que consultant administratif.

En 2019, le syndicat a accueilli 2 stagiaires :

- Nans Barale (Université de Tours)
- Yoan Billiaux (Université Aix Marseille)

Eléments budgétaires

- Le débat d'orientation budgétaire DOB a été voté le 14 mars 2019.
- Vote du budget primitif a été voté le 29 mars 2019.
- Fonctionnement : dépenses 975 306.31 € / recettes 975 306.31 €
- Investissement : dépenses 934 851.71 € / recettes 934 851.71 €
- Total : 1 910 158.02 €

Les missions

Modification des statuts du syndicat mixte

Suite à la concertation menée en 2017 et 2018, les élus se sont réunis le 16 janvier 2019 pour prendre connaissance des nouvelles propositions pour les modifications statutaires (périmètre, missions, perspectives financières et clés de répartitions financières) et des procédures à engager pour renouveler les statuts.

Les élus se sont réunis le 4 juillet 2019 pour rediscuter à nouveau de la révision des statuts (périmètre, missions, perspectives financières et clés de répartitions financières).

Les élus se sont réunis le 27 septembre 2019 pour rediscuter des perspectives financières en présence du cabinet Calia conseils.

Le 20 novembre 2019, le comité syndical s'est réuni pour voter les modifications de périmètre du syndicat mixte, les modifications de la composition du comité syndical, les modifications statutaires relatives aux compétences du syndicat.

Un modèle de délibération a été transmis aux 6 EPCI en fin d'année 2019 pour que celles-ci puissent acter les modifications statutaires du syndicat mixte dans un délai de 3 mois.

Élaboration du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général.

Le S.A.G.E. est composé de 2 documents :

Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, opposable aux décisions administratives. Il définit les objectifs du SAGE et évalue le coût de leurs mises en œuvre. Le PAGD comprend 59 dispositions.

Un règlement opposable aux tiers. Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent lui être conforme. Le règlement du SAGE comprend 8 règles.

Un rapport environnemental accompagne le projet de SAGE.

Relecture juridique des documents du SAGE

Le projet de SAGE a été relu par la société d'avocats Droit Public Consultants mise à disposition par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée au premier trimestres 2019.

Adoption des documents de SAGE après relecture juridique par la CLE le 26 avril 2019

Consultations du projet de SAGE de mai à septembre 2019 par 33 partenaires publics.

Avis favorable du Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse du 13 juin 2019

- Adoption du mémoire en réponse par la CLE le 8 novembre 2019 à l'issue des consultations des partenaires publics.

- Démarrage de l'enquête publique organisée par le Préfet, prévue début 2020.

Élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau

- Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) répond aux enjeux de la quantité de manière opérationnelle dans le SAGE. Le PGRE comprend 27 actions pour répondre aux enjeux de la ressource en eau du territoire.

Mise en œuvre du PAPI d'intention

La convention-cadre du PAPI d'intention, entrée en vigueur le 29 mai 2017, est arrivée à son échéance le 31 décembre 2019.

En 2019, plusieurs opérations ont été réalisées :

- Actions I-1 et I-2 : l'étude hydraulique et hydromorphologique a été finalisée, avec la production de rapports d'études, la révision des courbes de tarage, la constitution des cartes d'aléa pour les 15 communes du bassin versant et la définition du programme d'aménagement et de restauration du Gapeau. Ces productions ont fait l'objet de nombreuses réunions de présentation (communes et EPCI pour les cartes d'aléa sous conduite du SMBVG et de la DDTM, COPIIL de restitution de l'étude hydromorphologique en avril 2019) et de concertation pour la production du programme d'aménagement (membres de la CLE, techniciens et élus des communes et EPCI, partenaires techniques) ;



- Action 0-2 : le dossier de candidature pour la labellisation du PAPI complet du Gapeau a été élaboré par le SMBVG. Constitué de 51 actions pour un montant total de 22,4 M€, il a été validé en COPIL PAPI le 26 juin 2019. Il a fait l'objet d'une présentation à la population au cours de 3 réunions publiques organisées entre septembre et octobre 2019. Il a fait l'objet d'un avis favorable du Comité de bassin le 21 novembre 2019. Il sera présenté pour approbation en Commission Mixte Inondation le 6 février 2020. Son entrée en vigueur est prévue courant 2020 ;



Dossier de candidature
Labellisation du PAPI complet du GAPEAU



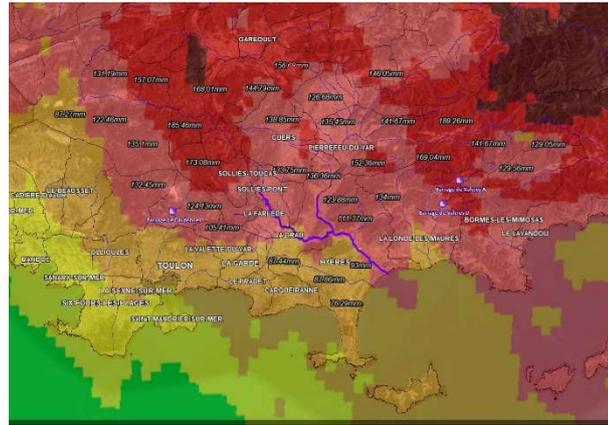
- Action I-3 : Dans le cadre de son action sur la sensibilisation scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque d'inondation, le SMBVG a conventionné en mai 2019 avec l'Education Nationale (DSDEN) pour mener cette opération. La Maison Régionale de l'Eau a été recrutée pour effectuer les accompagnements pédagogiques. L'appel à projet pour l'année 2019-2020 a permis de retenir 15 classes.
En 2019, la Maison Régionale de l'Eau a également été sollicitée par le SMBVG pour animer des ateliers pédagogiques lors de manifestations communales à Pierrefeu-du-Var et Solliès-Toucas ;
- Action I-4 : 42 repères de crue ont été installés dans les communes du bassin versant pour témoigner des niveaux atteints par des crues ou inondations par ruissellement historiques. Ces repères ont été accompagnés par la pose de 25 panneaux d'information relatifs aux inondations, à l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les espèces invasives ;



- Actions I-5 et III-2 : l'aide à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques et l'appui à la réalisation ou mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde et DICRIM ont été confiées à la société PREDICT en décembre 2016. La prestation s'est poursuivie en 2019. Un nouveau marché a été lancé en novembre 2019 et attribué à PREDICT-Services pour une durée de 4 ans ;
- Action III-1 : 4 exercices de simulation de crise inondation ont été réalisés en 2019 :
 - o A Pierrefeu-du-Var le 4 février 2019,
 - o A Collobrières le 30 avril 2019,
 - o A Carnoules le 12 septembre 2019,
 - o A Solliès-Pont le 12 novembre 2019.2 autres exercices (Solliès-Toucas et La Crau) seront organisés en 2020.



- GESCOM : 1 atelier a été organisé le 5 mars 2019 afin de travailler sur les actions à intégrer dans les axes 1 à 3 du PAPI complet ;
- Enquête population : une enquête a été menée auprès de la population en mars 2019 afin d'identifier leurs besoins en matière d'amélioration des outils et dispositifs de sensibilisation et de gestion de crise. 80 personnes ont répondu et leurs réponses ont contribué à l'élaboration du programme d'actions du PAPI complet ;
- Travaux d'urgence sur la digue du Plan du Pont : une opération de travaux de réparation de la digue du Plan du Pont a été confiée en décembre 2019 à EGIS-Eau. Les travaux seront réalisés en 2020 et permettront de consolider la digue en amont du déversoir du Plan du Pont ;
- Crue du 23 novembre 2019 : les communes du bassin versant ont subi des crues importantes lors de l'épisode du 23 novembre 2019. Le SMBVG a produit un retour d'expérience de cet évènement, procédé à de nombreuses rencontres avec les communes et EPCI, établi un recensement des laisses de crue et désordres, et procédé à des interventions d'urgence sur les embâcles.



Elaboration du PAPI complet

Le dossier de candidature pour la labellisation du PAPI complet du Gapeau a été élaboré par le SMBVG. Constitué de 51 actions pour un montant total de 22,4 M€, il a été validé en COPIL PAPI le 26 juin 2019. Il a fait l'objet d'une présentation à la population au cours de 3 réunions publiques organisées entre septembre et octobre 2019. Il a fait l'objet d'un avis favorable du Comité de bassin le 21 novembre 2019. Il sera présenté pour approbation en Commission Mixte Inondation le 6 février 2020. Son entrée en vigueur est prévue courant 2020.

Travaux d'entretien et de renaturation

Le SMBVG mène un programme de travaux depuis 2016 afin d'améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau.

En 2019, le SMBVG a finalisé l'étude d'élaboration du programme d'entretien complémentaire sur les affluents. Il a été validé en comité de pilotage le 11/02/2019 et validé en C.L.E. le 06/04/2019.

L'intervention du SMBVG se déroule désormais sur 30 cours d'eau (250 km). L'entretien mené par le syndicat est complémentaire à celui réalisé par les riverains qui conservent leurs droits et obligations. Chaque année, les travaux sont effectués entre septembre et mars.

Les travaux d'entretien sont déclarés d'intérêt général par arrêtés préfectoral du 29/09/2016 et du 03/12/2019.





Le marché de travaux a été relancé en septembre 2019 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande. Il est conclu avec deux entreprises spécialisées dans les travaux forestiers en rivière et permet un travail par zone géographique :

- Le lot n°1 concerne le « Gapeau amont » et le lot 3 l'« aval du bassin versant »; les travaux sont réalisés par la SN Provençale d'Environnement.
- Le lot n°2 concerne le « Réal martin amont »; les travaux sont réalisés par la SNEP DOS SANTOS.

Les travaux de la 3e année (2018/2019) ont commencé le 10 septembre 2018. 94 km de cours d'eau ont été entretenus. Suite aux intempéries (34 jours), un mois d'intervention supplémentaire en avril 2019 a été nécessaire et autorisé par la DDTM. Neuf sites pilotes pour lutter contre les espèces envahissantes (Canne de Provence, Renouée du Japon, Ailante, Mimosa) ont été mis en place.

Les travaux de la 4e année (2019/2020) ont démarré le 23 septembre 2019, 83 km de rivière sont concernés ainsi que les sites pilotes de traitement des espèces invasives.

Des interventions post-crue, dites « d'urgence » ont eu lieu suite à l'évènement du 24 octobre et du 23/24 novembre 2019.



Réseau de suivi des cours d'eau

Suivi des niveaux d'eaux

Les trois stations hydrométriques du Syndicat Mixte mesurent en continu les niveaux d'eau.

Une fois par mois, le Syndicat Mixte réalise les mesures de débits (jaugeages) au niveau des trois stations hydrométriques.

La convention du 14/03/2017 avec le service hydrométrie de la DREAL PACA permet de réaliser des jaugeages en crue.



L'objectif est de connaître les débits en temps réel grâce à une relation entre la hauteur d'eau et le débit, appelée **courbe de tarage** (H/Q). Depuis 2017, les mesures du SMBVG ont permis d'établir une relation en basse et moyenne eaux. En 2019, l'étude hydraulique menée dans le cadre du PAPI a permis de modéliser les courbes de tarage des stations pour les crues.



Les courbes sont intégrées à la plateforme du prestataire CENEAU. Les données sont accessibles par le service de prévision des crues et par la société Predict service en charge du suivi hydrométéorologique du bassin versant. L'outil WIKIPREDICT permet aux communes de visualiser les données des stations. Un lien public permet également de consulter les données brutes en temps réels : <https://www.rdbrmc.com/hydroreel2/carto/>. Le lien est disponible sur le site internet du SMBVG.

Le 26/04/2019, le bilan hydrologique 2018 a été présenté à la CLE et est publié sur le site internet : <https://www.smbvg.fr/actualites/bilan-hydrologique-annee-2018/>

Une information sur la sécheresse 2019 a été publiée sur le site le 30/09/2019: <https://www.smbvg.fr/actualites/debit-de-lete-2019/>



Suivi de qualité des cours d'eau

Le syndicat a mis en place un suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant (2017/2018) afin de qualifier l'état des cours d'eau et identifier les pressions et les causes potentielles des pollutions pour appuyer les actions correctives mises en œuvre dans le cadre du SAGE.

Le 27/09/2019 a eu lieu le comité de pilotage pour présenter les résultats du suivi de l'année 2018. Le suivi a été réalisé par le laboratoire CARSO.

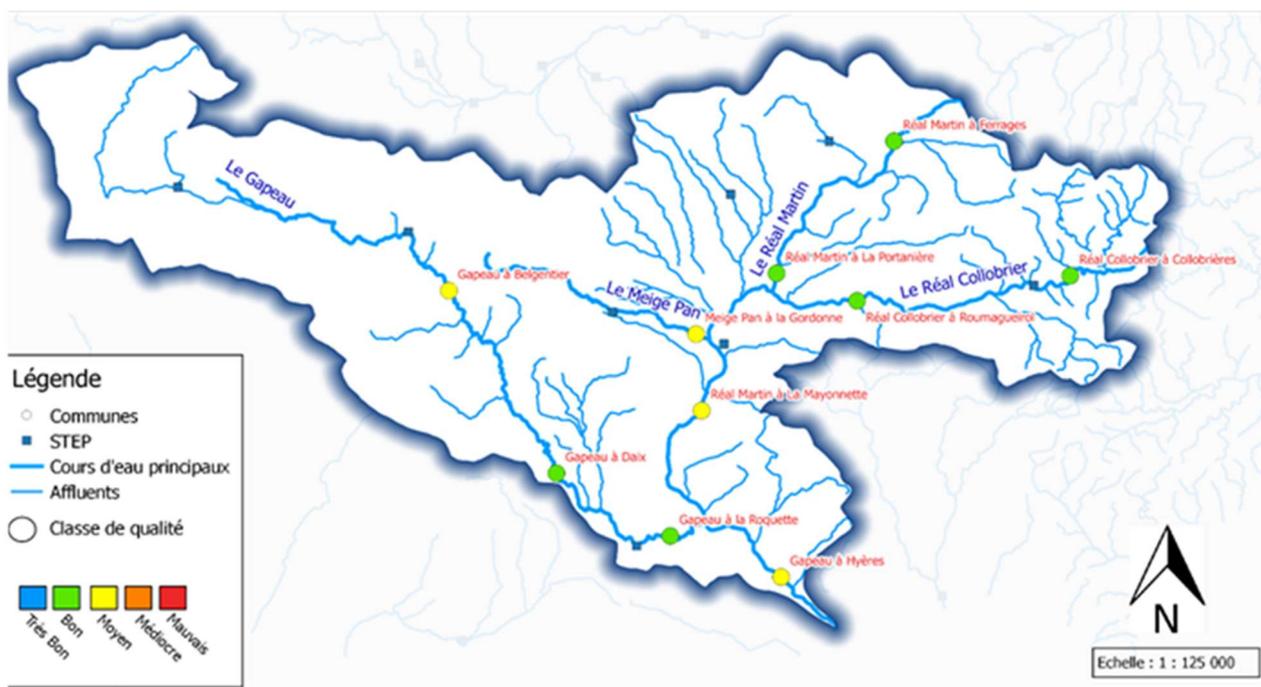


Figure 1: Qualité écologique 2018, une qualité bonne à moyenne.

Une consultation pour pérenniser et compléter le suivi de la qualité des cours en 2020 a été lancée entre novembre et décembre 2019. Le prestataire sera sélectionné début 2020.



Liste des délibérations prises en 2019

Délibérations du Comité Syndical

	NUMERO	DESIGNATION
le 06/02/19	N° 01	Budget syndical - autorisation de lancement des premiers investissements avant l'adoption du budget primitif 2019
	N°02	Convention de partenariat entre la DSDEN et le SMBVG
	N° 03	Modification de la représentativité des membres du syndicat mixte au regard de de l'exercice de la compétence GeMAPI
le 14/03/19	N° 04	Débat d'Orientation Budgétaire: exercice 2019
	N° 05	Vote d'une autorisation d'engagement et des crédits de paiement pour un accompagnement à la concertation - section de fonctionnement - année 2019
	N° 06	Vote d'une autorisation d'engagement et des crédits de paiement pour la rédaction des documents du SAGE - section de fonctionnement - année 2019
	N° 07	Vote d'une autorisation d'engagement et des crédits de paiement pour l'étude SOCLE - section de fonctionnement - année 2019
	N° 08	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour le PAPI d'intention - section d'investissement - année 2019
	N° 09	Avenant modificatif n°1 relatif au changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de télétransmission
	N° 10	Adhésion au service "prestation paie" proposé par le centre de gestion du Var
le 29/03/19	N° 11	Demande de déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme de travaux complémentaire d'entretien et de renaturation des affluents du Gapeau 2019-2024
	N° 12	Approbation des comptes de gestion 2018
	N° 13	Approbation du compte administratif 2018
	N° 14	Affectation du résultat 2018 sur l'exercice 2019
	N° 15	Adoption du budget primitif du SMBVG
	N° 16	Demande de subvention à l'agence de l'eau pour le poste chargé de mission "SAGE" 2019
	N° 17	Demandes de subvention pour le programme complémentaire d'entretien et de renaturation des affluents du bassin versant du Gapeau
le 04/07/19	N° 18	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration d'une DIG pour l'entretien des cours d'eau des communes littorales de la CCMPM (Bormes les mimosas, le Lavandou, La Londe les Maures)
	N° 19	Validation du programme d'actions de prévention des inondations
le 20/11/19	N° 20	Validation du périmètre du syndicat
	N° 21	Validations des modifications statutaires relatives aux compétences du syndicat
	N° 22	Validations des modifications de la composition du Comité Syndical
	N°23	Convention de partenariat avec l'école nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille
	N°24	Demmande de subvention pour le suivi des eaux du Gapeau et de ses affluents - année 2020
	N°25	Demande de subvention pour le marquage des travaux d'entretien des cours d'eau
	N°26	Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée pour le poste chargé de mission "SAGE"
	N°27	Renouvellement du poste affecté au secrétariat du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau



Délibérations de la Commission Locale de l'Eau

	NUMERO	DESIGNATION
le 26/04/19	N° 01	Adoption des modifications du projet de SAGE du bassin versant du Gapeau
	N°02	Adoption du projet environnemental du SAGE du bassin versant du Gapeau
le 08/11/19	N° 03	Adoption du mémoire en réponse aux remarques émises lors de la consultation du SAGE
	N° 04	Modification des règles de fonctionnement de la CLE
	N° 05	Projet de labellisation du syndicat mixte en EPTB/EPAGE